Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901847-20251208-PLOU25_NR64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 3 décembre 2025

Le trois décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS, , A. BOUL'CH, D. LE GALL

Excusés : H. GUENA, H. BEAUMIN, JM. SEVERE, G. KERBIRIOU.
Procuration de Monsieur SEVERE à Madame PENNORS
Procuration de Madame BEAUMIN à Madame le Maire

Mickael VILLENEUVE a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 19-08-09
Régularisation Dossier Creignou

Considérant la demande de Consorts CREIGNOU quant à l'acquisition du talus section D 1421 de contenance cadastrale 1a82ca – propriété de la commune de Plouénan , se situant au sud de la parcelle propriété de Consorts CREIGNOU cadastrée Section D- 1397 – 1405 ;

Considérant les plans réalisés par l'étude AREA géomètres experts à Morlaix ;

Considérant la proposition de Consorts CREIGNOU d'acquérir le dit-talus pour un euro le mètre carré ;

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à céder pour 1 euro/m2 le talus section D 1421 de contenance cadastrale 1a82ca, situé en limité de la voirie communale n°9, aux Consorts Creignou

- Autorise Madame le Maire à mener tout acte nécessaire à la régularisation de ces parcelles et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)